

COMMUNE DE DUINGT
DEPARTEMENT Haute-Savoie
ARRONDISSEMENT Annecy
CANTON Seynod

DECISION DU MAIRE N°202005 EN DATE DU 04/06/2020
PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

**ATTRIBUTION DES LOTS DU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX A PROCEDURE ADAPTEE
POUR LE PROJET DE REHABILITATION DE L'ANCIENNE GARE DE DUINGT**

Vu le Code Général des Collectivités, et notamment son article L 2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités aux termes duquel il peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leur avenants lorsque les crédits sont prévus au budget ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°D20200302 du 26 mai 2020 donnant délégations à M. le Maire pour les fonctions énumérées à l'article L2122-22 ;

Vu l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision du Maire n°202001 en date du 03/02/2020 lançant la procédure de marché public adapté pour les travaux de réhabilitation de l'ancienne gare de Duingt ;

Vu les crédits inscrits au budget 2020 ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent désormais traiter en marché à procédure adaptée (MAPA) les marchés de travaux jusqu'à 5 350 000 € HT ;

Considérant la nécessité d'organiser un marché public à procédure adaptée pour les travaux relatifs au projet de requalification de la plage de Duingt (montant prévu inférieur à 5 350 000 € HT) ;

Considérant l'avis d'appel à la concurrence :

- publié le 08/04/2020 sur le Dauphiné libéré,
- mis en ligne sur le site web de la Mairie le 02/04/2020,
- publié le 02/04/2020 sur la plateforme de dématérialisation <https://www.mp74.fr>.

Vu les offres reçues des entreprises candidates aux 9 lots du marché « Réhabilitation de l'ancienne gare de Duingt » ;

Vu les avis de la Commission MAPA du 14/05/2020 sur l'analyse des offres et le procès-verbal de la sélection des offres ;

Monsieur le Maire,

**APRES CONSULTATION
DECIDE**

Article 1 : d'attribuer les lots relatifs au marché public de travaux concernant le projet de la réhabilitation de l'ancienne gare de Duingt aux entreprises suivantes ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses ;

LOTS	Désignation	Entreprises retenues	Adresses	Montant total HT
2	Démolitions-Maçonnerie-Gros œuvre-VRD	BIGGERI	366, route des Viviers 74410 DUINGT	33 857.72 €
3	Charpente-Couverture Eaux pluviales	CHARPENTES DU LAC	115, impasse des Portets 74320 SEVRIER	37 118.94 €
4	Menuiseries extérieures	IMPERIUM OUVERTURES	119, rue Archimède – ZA de l'Albanne 73490 LA RAVOIRE	37 057.00 €
5	Menuiseries intérieures	SIKOO	167, route du Village – Entredozon 74410 SAINT-JORIOZ	5 500.00 €
6	Plâtrerie-Peintures Façades	CHARVIN PEINTURE	343, route du Villard 74410 SAINT JORIOZ	38 000.00 €
7	Carrelages-Revêtements	IMPOCO CATANIA	12, rue des Chamois – PAE de Vincy 74330 LA BALME DE SILLINGY	14 895.00 €
8	Aménagements extérieurs	ALPES PAYSAGE	Route des Chênes – ZA Terre Neuve 73200 GILLY SUR ISERE	27 715.00 €
9	Electricité-Chauffage	RICHIERO ELECTRICITE	ZI Rue Ambroise Croizat 73401 UGINE Cedex	24 439.07 €
10	Plomberie-Sanitaires Ventilation	SIPRA	54 Chemin Croix – Seynod – 74600 SEYNOD	10 127.00 €
			MONTANT TOTAL TRAVAUX HT	228 709.73 €

Article 2 : de conclure un marché de travaux pour une durée estimée à 3 mois à compter de la notification d'attribution du marché ;

Article 3 : de rendre compte au Conseil municipal de la présente décision.

Fait à Duingt, le 04 juin 2020

Le Maire,
Marc ROLLIN

